

# Règlement « Concours Saint-Valentin »

## L'Organisation du concours

1. Le concours est organisé par la société DRETSCHLER FR SARL, 1, rue de l'Etang, ZAE Weiergewann, L-5326 Contern, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B127530.
2. La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et le respect des lois et règlements en vigueur.
3. DRETSCHLER FR SARL se réserve le droit de modifier, de remettre, de réduire ou d'annuler le concours (ou une partie) si les circonstances le réclament. Aucune faute, d'orthographe, de traduction, de typographie ou autre ne peut être invoquée, ceci sous aucun prétexte.
4. Aucune correspondance (lettre, e-mail et/ou communication téléphonique) ne sera échangée à propos de ce règlement, de l'organisation ou du résultat du jeu-concours, à l'exception d'une demande écrite du règlement auprès de DRETSCHLER FR SARL.
5. Toutes les communications ou publications supplémentaires concernant le jeu-concours seront considérées comme point du présent règlement. Les décisions de l'organisateur sont sans recours.

## Conditions de participation au concours.

6. Sont exclues du jeu-concours, toutes les personnes employées par l'organisateur, les membres de leur famille mais aussi les personnes agissant pour le compte de l'organisateur du concours, soit en qualité d'employé ou d'indépendant, telles que, et sans limitation de genre : leurs agences de publicité, leurs conseillers juridiques et leurs conseillers en marketing.
7. La participation au concours est gratuite.
8. Le concours se déroule EXCLUSIVEMENT par voie de courrier électronique.

## La mécanique concours

9. L'objet du concours est de remplir toutes les cases d'un formulaire (dont copie d'écran en annexe) à l'exception de l'inscription à la Newsletter qui n'est pas obligatoire. Tous les participants domiciliés en France, Italie, Danemark, Allemagne, Autriche, Belgique et Luxembourg ayant rempli le formulaire et cliqués sur le bouton de validation sont enregistrés.
10. Un tirage au sort sera fait le 14 février 2010 et sélectionnera de manière complètement aléatoire un(e) gagnant(e). L'organisateur annoncera les résultats du tirage au sort par courriel et sur le site web.

## Gain

11. Il n'y a qu'un seul gagnant.
12. Le gain correspond à 1 chèque cadeau voyage Connections (<http://www.connections.be>) d'une valeur de 500€. Afin de pouvoir utiliser le bon, le gagnant devra passer par le

département B2B de l'agence de voyages Connections disponible par téléphone/mail. Ces informations seront fournies dans un courrier envoyé au gagnant.

13. Les participants seront identifiés grâce aux informations fournies dans le formulaire. Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile (adresse postale et/ou internet). Toutes les informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant.
14. Le lot gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre un autre gain en nature ou transformé en espèces.
15. En cas d'abus, mystification ou fraude, l'organisateur se réserve expressément le droit d'exclure le(s) participant(s) impliqué(s) de ce concours.

### **Durée**

16. Le présent jeu-concours aura lieu du 1<sup>er</sup> février 2011 au 13 février 2011 inclus.

### **Aspects légaux**

17. L'organisateur ne supportera aucune responsabilité pour tout accident, incident ou dommage, quelle que soit la cause ou la nature, résultant de l'attribution du prix ou de la participation au jeu-concours.
18. L'organisateur ne supportera aucune responsabilité quant aux pertes occasionnées par des manquements techniques et ce, sous quelque forme que ce soit.
19. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont destinées exclusivement à la société organisatrice, et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.
20. En acceptant de participer au jeu, le participant donne accès à ces informations personnelles (nom, prénom et adresse E-mail...).
21. Une copie de présent règlement pourra être remise au participant, sur simple demande adressé à l'organisateur.
22. Le présent règlement est déposé en l'étude de l'huissier de justice Carlos CALVO, demeurant à L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel

**POUR PARTICIPER, REMPLISSEZ SIMPLEMENT CE  
FORMULAIRE:**

Sexe  Homme  Femme

Prénom	<input type="text"/>	Adresse	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
E-mail	<input type="text"/>	Pays	Sélectionner <input type="text"/>
Code de sécurité	<input type="text"/>		

Oui, je m'inscris à la newsletter shoXX

**VALIDER**

